

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 27 mars 2017 A 20h00

Présents :

Aurélie LARROQUE, Jean-Luc MOULIN, Nicolas BERTRAND, Michel FLÉGON, Perrine URBAIN, Marie-Jacquette DEVAUX, Barbara VERILHAC, Rolland JUNILLON, Frédéric CULOSSE, Marielle TAVERNIER, Corinne FAY, Rémy MARTIN, Yvan ROMAIN, Lydie MERLE.

Absents :

Dominique BARNERON ayant donné pouvoir à Marie-Jacquette DEVAUX
Chantal CORNILLON ayant donné pouvoir à Jean-Luc MOULIN
Jean-Pierre SAPET ayant donné pouvoir à Lydie MERLE
Philippe AUBRY

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS

Madame le Maire annonce la démission de Monsieur Hervé MOUVEROUX du Conseil Municipal suite à la réception de sa lettre de démission le 25/03/2017.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n°2017-05

Projet d'acquisition d'un broyeur à végétaux d'un montant de 12 840 € TTC dans le cadre du plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles et demande d'attribution d'une subvention à 80% par l'agence de l'Eaux Rhône Méditerranée Corse.

Décision n°2017-06

Signature d'un contrat d'engagement avec FEUX D'ARTIFICES UNIC SA domicilié à ST PAUL LES ROMANS pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2017 pour un montant de 1 864,40€ TTC.

Décision n°2017-07

Signature d'un contrat d'engagement avec FEUX D'ARTIFICES UNIC SA domicilié à ST PAUL LES ROMANS pour le spectacle pyrotechnique d'Alixanoël du 09 décembre 2017 pour un montant de 848,70€ TTC.

Décision n°2017-08

Signature d'un contrat d'engagement avec ANIMATION FUN LIGHT domicilié à LORIOL-SUR- DROME pour l'animation musicale du 13 juillet 2017 pour un montant de 850,00€ TTC.

Décision n°2017-09

Signature d'une convention avec l'organisme de formation professionnelle CAP FORMATION domicilié à PRIVAS pour la formation « Montage, réception et utilisation des échafaudages roulants » des agents des Services Techniques pour un montant de 1 380,00€ HT (organisme exonéré de TVA).

Décision n°2017-10

Signature d'une convention avec l'organisme de formation professionnelle CAP FORMATION domicilié à PRIVAS pour la formation « CACES engins de chantiers – formation et préparation au CACES catégorie 8 » pour les agents des Services Techniques pour un montant de 1 440,00€ HT (organisme exonéré de TVA).

Décision n°2017-11

Signature d'une convention avec l'organisme de formation professionnelle PRESTATION FORMATION domicilié à BEAUMONT-LES-VALENCE pour la formation « CACES PEMP (nacelles) catégorie 1B » pour les agents des Services Techniques pour un montant de 1 030,00€ HT (organisme exonéré de TVA).

Décision n°2017-12

Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire auprès de Monsieur Gilbert BOUCHET, Sénateur de la Drôme, à hauteur de 10.000,00€, pour la création d'un terrain multisport.

Décision n°2017-13

Demande de subvention au titre de la DETR 2017 à hauteur de 64 317,00€ pour la transformation du hangar Colombet

Droit de préemption non exercés :

- Parcelle ZP 405 : route de Valence
 - Parcelles ZL 346, 349, 350 : 670 C, chemin des Hauts de Coussaud
 - Parcelle M 102 : 2, rue de la Tour Haute
 - Parcelle YC 1062 : Chemin de Maison Blanche
 - Parcelles YC 94, 599, 954 : Chemin de l'ancienne école
 - Parcelles YC 1000, 566, 995 et 998 : Route de la Correspondance
 - Parcelles YC 138, 140, 153, 250, 937 et 938 : 4, Impasse les Soubredieux
 - Parcelle M 417 : 11, Impasse le Faubourg
 - Parcelle M 134 : Place de la Prétontaine
 - Parcelle YC 818 : 11, Impasse le Pré Mathilde
 - Parcelle M 665 : 2B, rue Championnet
 - Parcelle M 554 : 2, route des Peyres
- Parcelles YC 759 et 845 : 13-15, avenue de la Gare

DELIBERATIONS**D2017-02-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal pour l'exercice 2016 et déclare que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voté à l'unanimité

D2017-02-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal après avoir délibéré hors de la présence de Madame le Maire approuve le compte administratif du budget communal 2016 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 690 755,87 €	2 055 526,72 €	921 961,94 €	813 264,29 €	2 612 717,81 €	2 868 791,01 €
<i>Résultats de l'exercice</i>		364 770,85 €	108 697,65 €			256 073,20 €
Résultats reportés	0,00 €	113 000,00 €		135 147,21 € 2	0,00 €	248 147,21 €
TOTAUX (A)	1 690 755,87 €	2 168 526,72 €	921 961,94 €	948 411,50 €	2 612 717,81 €	3 116 938,22 €
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €	477 770,85 €	0,00 €	26 449,56 €	0,00 €	504 220,41 €
Restes à réaliser (B)	0,00 €	0,00 €	22 989,19 €	49 758,00 €	22 989,19 €	49 758,00 €
TOTAUX CUMULES (A + B)	1 690 755,87 €	2 168 526,72 €	944 951,13 €	998 169,50 €	2 635 707,00 €	3 166 696,22 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	477 770,85 €	0,00 €	53 218,37 €	0,00 €	530 989,22 €

Voté à l'unanimité

D2017-02-03 : BUDGET PRIMITIF 2017 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le conseil municipal, après avoir constaté qu'il ressort au compte administratif 2016 – Budget COMMUNE - voté le 27 mars 2017, un résultat à affecter de 477 770,85 € décide de reporter au budget primitif 2017 – section de fonctionnement – RECETTES – article 002 « excédent antérieur » la somme de 149 477,00 € et d'affecter au budget primitif 2017 – section investissement – RECETTES – article 1068 « réserves » la somme de 328 293,85 €.

Voté à l'unanimité

D2017-02-04 : BUDGET PRIMITIF 2017 - VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales et vote pour l'année 2017 les taux ci-après :

Taxes	Taux 2016	Coefficient	Taux de référence 2016	Taux votés	Bases prévisionnelles 2017	Produit
Taxe d'habitation	8,52	1,000000	8,52	8,52%	3688000	314 218 €
Taxe foncière (bâti)	9,13	1,000000	9,13	9,13%	5584000	509 819 €
Taxe foncière (non bâti)	42,26	1,000000	42,26	42,26%	272300	115 074 €
Produit attendu au titre de l'année 2017						939 111 €

Voté à l'unanimité

D2017-02-05 : BUDGET PRIMITIF 2017 - ADOPTION DU BUDGET 2017

Le conseil municipal après avoir délibéré, précise que le budget primitif 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2016, au vu du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 et de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement et adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	698 581,08 €	002	Excédent antérieur reporté	149 477,00 €
012	Charges de personnel	930 700,00 €	013	Atténuation de charges	41 300,00 €
14	Atténuations de produits	11 316,00 €	70	Produits des services	45 960,00 €
65	Autres charges gestion courante	274 400,00 €	73	Impôts et taxes	1 438 241,08 €
66	Charges financières	43 000,00 €	74	Dotations et participations	367 588,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 500,00 €	75	Autres produits de gestion	32 000,00 €
022	Dépenses imprévues	74 370,00 €	76	Produits financiers	1,00 €
023	Virement à la section investissement	31 700,00 €			
TOTAL		2 074 567,08 €	TOTAL		2 074 567,08 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	97 519,99 €	13	Subventions d'investissement	786 145,00 €
23	Immobilisations en cours	1 535,93 €			
	Total des opérations d'équipement	1 144 815,27 €	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		786 145,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 243 871,19 €	21	Immobilisations corporelles	159 800,00 €
16	Emprunts	202 225,08 €	10	Dotations fonds divers réserves hors 1068	143 466,00 €
20	Dépenses imprévues	29 758,14 €	1068	Excédent de fonctionnement	328 293,85 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		231 983,22 €	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		631 559,85 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		1 475 854,41 €	TOTAL DES RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		1 417 704,85 €
41	Opérations patrimoniales	20 957,06 €	021	Virement de la section de fonctionnement	31 700,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		20 957,06 €	041	Opérations patrimoniales	20 957,06 €
			TOTAL DES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT		52 657,06 €
			001	Solde d'exécution reporté	26 449,56 €
TOTAL		1 496 811,47 €	TOTAL		1 496 811,47 €

Voté à l'unanimité

D2017-02-06 : BUDGET PRIMITIF 2017 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les subventions allouées aux associations locales et organismes extérieurs telles que présentées restant entendu que toute demande complémentaire pourra être étudiée au cas par cas.

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDEE 2016	MONTANT ACCORDE EN 2017	OBSERVATIONS
ACCA ALIXAN	300,00 €	200,00 €	
ADELA	350,00 €	350,00 €	
AMICALE DES SOUBREDIOUX	100,00 €	100,00 €	
AMICALE LAIQUE	300,00 €	300,00 €	
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	300,00 €	300,00 €	
ATTELAGE DU QUADRIGE	3 000,00 €	2 500,00 €	
CANTINE SCOLAIRE ALIXAN	7 240,00 €	8 000,00 €	
CIRQUE AUTOUR	0,00 €	1 000,00 €	
FAMILLES RURALES	17 700,00 €	52 200,00 €	ALSH
		16 200,00 €	Périscolaire
		1 500,00 €	Alixanoël
FOOTBALL CLUB ALIXANAIS	2 000,00 €	1 500,00 €	
LES AMIS DU VIEIL ALIXAN	250,00 €	300,00 €	
MEDIATHEQUE ALIXAN	14 610,00 €	2 543,00 €	Acquisition d'ouvrages
		12 186,00 €	Fonctionnement
		1 017,00	Bibliothèque numérique
MJC ALIXAN	1 500,00 €	1 500,00 €	
TENNIS CLUB ALIXAN	1 000,00 €	1 000,00 €	
CYCLOCLUB ALIXAN	1 000,00 €	350,00 €	
TOTAL	51 050,00 €	103 046,00 €	

Voté par 16 voix « pour » et 1 abstention

D2017-02-07 : CONVENTION 2017 ENTRE LA COMMUNE D'ALIXAN ET FAMILLES RURALES ALIXAN

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte les termes de la convention d'objectifs 2017 entre la commune et l'association FAMILLES RURALES ALIXAN, autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier et à verser dans les conditions indiquées dans la convention la subvention de 69 900 € pour Familles Rurales Alixan.

Voté à l'unanimité

D2017-02-08 : CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC 30 MILLIONS D'AMIS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte les termes de la convention entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis sur la capture et la stérilisation des chats errants sur la commune.

Voté par 15 voix « pour » et 2 voix « contre »

D2017-02-09 : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte l'admission en non valeur des recettes pour un montant total de 1 627,63 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2575030211 dressée par le comptable public

Voté à l'unanimité

D2017-02-10 : MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION BASEE SUR LA REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CNRACL DANS LE CADRE DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION

Le Conseil municipal après avoir délibéré autorise le Maire à s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et à solliciter une subvention à la CNRACL dans le cadre du Fonds National de Prévention.

Voté à l'unanimité

D2017-02-11 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE PROGRAMME 2017 DE RESTAURATION DES DRAPEAUX DES CONSCRITS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration du drapeau des conscrits de l'année 1917. Le coût prévisionnel de la restauration de ce drapeau s'élève à 990,00 € HT.

Voté à l'unanimité

D2017-02-12 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR TRAVAUX DE REHABILITATION DU CAFE RESTAURANT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à demander une subvention de 53 500 € auprès de la Région pour les travaux de réhabilitation dont les dépenses s'élèvent à 359.240,87 € HT et approuve le plan de financement.

Voté à l'unanimité

D2017-02-13 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CAFE RESTAURANT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à demander une subvention de 45 650 € au titre du Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoires (FNADT) pour les travaux de réhabilitation dont les dépenses s'élèvent à 359.240,87 € HT et approuve le plan de financement.

Voté à l'unanimité

D2017-02-14 : DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE L'AGGLOMERATION POUR LES TRAVAUX D'URGENCE DE COUVERTURE ET DE MAÇONNERIE SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE SAINT DIDIER ET DE RESTAURATION EXTERIEURE DU CHEVET

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à demander l'attribution du Fonds de Concours de l'Agglomération pour un montant de 30 000 € pour les travaux d'urgence de couverture et de maçonnerie sur le clocher de l'église Saint Didier et de restauration extérieure du chevet dont les dépenses s'élèvent à 257.063,59€ HT et accepte le plan de financement.

Voté à l'unanimité

D2017-02-15 : PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE VALENCE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DES CLOCHES CULTUELLES DE L'EGLISE SAINT DIDIER

Le conseil Municipal après avoir délibéré accepte la participation financière de l'association diocésaine de Valence pour un montant de trois mille trois cent vingt-quatre euros (3.324,00 €) HT, pour la remise en état des cloches et cadrans de l'église SAINT DIDIER s'élevant à 10.454,45€.

Voté à l'unanimité

D2017-02-16 : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU CAFE RESTAURANT, DES ECOLES ET DU PARC COLOMBET PHASE 1

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Définitif relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords du café restaurant, des écoles et du parc Colombet. La SARL DRESCHER ET KRAEMER a remis les études de l'avant-projet définitif de la phase 1 et a fixé l'estimation du coût prévisionnel des travaux à la somme de 200.000,00€ HT pour la phase 1.

Voté par 15 voix « pour » et 2 abstentions

2017-02-17 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS SUITE A L'APPLICATION DU PROTOCOLE PARCOURS PROFESSIONNEL, CARRIERES ET REMUNERATION (PPCR)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré fixe le montant des indemnités de fonction des élus locaux sur la base du nouvel indice brut terminal suite à la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1er janvier 2017.

Voté à l'unanimité

D2017-02-18 : APPROBATION DE L'EVOLUTION DU PERIMETRE ET DE MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve l'évolution du périmètre du service commune et la modification du règlement de fonctionnement du service commun avec l'adhésion des communes de Miribel, Saint-Michel-sur-Savasse, Parnans, Geyssans, Saint-Christophe et le Laris, Montrigaud, Barcelonne, Chateaudouble, Combovin et Montvendre. En 2015, plus de 1700 équivalents Permis de Construire ont été instruits par le service commun. En 2016, l'activité du service instructeur devrait dépasser les 2000 équivalents Permis de Construire

Voté à l'unanimité

D2017-02-19 : AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE ET UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS L'ARLEQUIN ET DU CENTRE MULTI ACCUEIL

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à déposer et à signer la demande de déclaration préalable et l'autorisation de travaux au nom et pour le compte de la commune ainsi que tous documents pour les travaux de réaménagement dans les locaux du Centre de Loisirs l'Arlequin et du Centre Multi accueil.

Voté à l'unanimité

D2017-02-20 : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS D'AMENAGER POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU PARC COLOMBET ET DU PARKING DES ECOLES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à déposer et à signer la demande de permis d'aménager au nom et pour le compte de la commune ainsi que tous documents pour les travaux dans le cadre du projet d'aménagement des abords du parc Colombet et du parking des écoles.

Voté à l'unanimité

D2017-02-21 : CESSION GRATUITE D'UNE PARTIE DES PARCELLES M200 ET 202

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la proposition de cession gratuite proposée par les copropriétaires de l'immeuble situé avenue Dauphiné Provence et Place du 11 novembre 1918, d'une partie à détacher de la parcelle cadastrée M 200, et de la parcelle cadastrée M 202 qui sont à usage de parkings, et qui constituent des parties communes de la copropriété.

Voté à l'unanimité

D2017-02-22 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A ESTER EN JUSTICE – DOSSIER TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à ester ou à intervenir en justice avec tous pouvoirs pour défendre les intérêts de la commune devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, tant en première instance qu'en appel et cassation, et également pour les actions connexes, et cela jusqu'au parfait règlement du litige. Cette requête vise l'annulation de l'arrêté de refus n°184-2016 du PC 026 004 13 V0007 en date du 14 septembre 2016.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Agenda :

- Réunion publique mi-mandat le 13 avril 2017 à 20h00-Salle polyvalente
- PLU : Enquête publique du 20 avril au 31 mai 2017 inclus et Permanences commissaire-enquêteur : 20 avril, 13 mai, 22 mai, 31 mai
- Elections Présidentielles : 23 avril 2017 et 7 mai 2017
- Vide grenier le 1^{er} mai 2017
- Cérémonie du souvenir le 8 mai 2017 à partir de 11h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

A Alixan le 03 avril 2017
Le Maire,
Aurélié LARROQUE